Élus et Associations (45 élus et 10 associations) du Pays de Gex et de la Suisse

Monsieur Christophe Béchu
Ministre de la Transition écologique
et de la cohésion des territoires de
France
Ministère de la transition écologique
246 boulevard Saint-Germain
75007 Paris

Cessy, le 14 février 2023

Monsieur le Ministre,

Nous, élus du Pays de Gex, associations environnementales et de riverains de France et de Suisse, vous sollicitons pour vous faire part de notre grande préoccupation relative aux derniers enregistrements d'ISDI produits par la préfecture sur notre territoire.

D'une part, sur le site de Chauvilly, malgré le refus à l'unanimité du Conseil municipal de Cessy et l'abstention du Conseil municipal de Grilly, ainsi que l'envoi de 200 courriers de riverains à la préfecture et 3 mises en demeure du préfet en 2020, la préfète a enregistré le 5 octobre 2021 une ISDI sur un ancien site de décharges ayant fait l'objet par le passé d'une réelle délinquance environnementale. Les élus de la ville de Gex, dont certains d'entre nous font partie, et les élus de la Communauté de Commune, ont validé le projet sur la base d'informations incomplètes et présentant l'ISDI comme un projet de remise en état du site historique. Ils ont aussi demandé que, suite à des analyses révélant l'existence de PCB (polluants persistants) sur un terrain communal contigu au site concerné, le maire de Gex fournisse des gages de sécurité à la population concernant les émergences polluées. Ce à quoi il n'a pas donné suite. Notons que ce projet ne constitue pas une remise en état mais bien une nouvelle exploitation audessus des anciennes installations et dépôts en tous genres. L'activité a été stoppée en référé le 22 juin 2022, suspension confirmée lors d'une audience le 4 janvier 2023. Un des problèmes majeurs est la sensibilité de la zone pour les réserves d'eau potable du Pays de Gex et pour sa proximité à des espaces naturels protégés situées de part et d'autre de la frontière Suisse.

En juillet 2022, une ISDI a été validée par enregistrement sur le site de **Vesancy**, dirigée par le même exploitant. Cet enregistrement a eu lieu malgré le vote du Conseil municipal de Divonne-Les-Bains qui demandait une **étude hydrologique préalable**. En effet, cette installation se situe au-dessus d'une ancienne décharge exploitée en tant qu'ISDI sans autorisation administrative entre 2006 et 2015, et **l'étude environnementale n'a pas inclus d'audit** qualitatif suffisant des **déchets antérieurs** ni pris en compte l'**impact** de ces installations sur les **eaux souterraines** (notamment les **eaux minérales de Divonne-les-Bains**, dont l'une des aires présumées d'alimentation se situe à proximité du site selon les rapports du BRGM).

Alors que le réchauffement climatique exacerbe la problématique du **stress hydrique** de notre région, nous devons importer une partie croissante de l'eau de notre robinet de Suisse (lac Léman) Il est en conséquence impératif de mettre tout en œuvre pour protéger la ressource en eau sur notre territoire. Les périmètres de protection des captages de **Chauvilly**, identifiés comme pouvant produire 800'000 m3/an d'eau potable, et les **forages d'eaux minérales Harmonie et Mélodie** à Divonne-les-Bains, susceptibles d'être affectés par ces 2 ISDI, doivent être définis et mis en œuvre.

En conclusion, nous regrettons que les **processus de décision** n'ont pas été **cohérents sur les plans technique**, **administratif et juridique et que des informations essentielles n'ont pas été communiquées** aux élus et aux décideurs.

Nous vous sollicitons pour vous demander, d'une part, de déclencher un audit sur les conditions d'approbation et d'exploitation des ISDI de Chauvilly et Vesancy. D'autre part, nous demandons votre appui pour que les ressources en eau potabilisables du Pays de Gex soient remises au centre de nos priorités et qu'elles soient protégées et pérennisées pour les générations présentes et futures.

Nous nous tenons à votre disposition pour échanger plus précisément sur le sujet.

En vous souhaitant bonne réception de la présente, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

## Élus et Associations du Pays de Gex :

Christophe Bouvier, Maire de Cessy, Les 21 conseillers municipaux de la majorité, Cessy, André Dubout, conseiller municipal, Gex, Christine Garnier Simon, conseillère municipale, Gex, Vincent Bocquet, conseiller municipal, Gex, Guy Juillard, conseiller municipal, Gex, Amaury Guibert, conseiller municipal, Divonne-les-Bains, Isabelle Grosfilley, conseillère municipale, Divonne-les-Bains, Bertrand Augustin, conseiller municipal, Divonne-les-Bains, Matthieu Emery, conseiller municipal, Divonne-les-Bains, Vincent Quiquempoix, conseiller municipal, Divonne-les-Bains, Judith Hébert, ancienne maire de Grilly, Sylvie Durant, conseillère municipale, Saint Genis, Evelyne Button, conseillère municipal, Prévessin-Moëns, Diane Floch, conseillère municipal, Prévessin-Moëns, Boulaem Klioula, conseillère municipal, Prévessin-Moëns, Marie-Christine Bartalay, conseillère municipal, Prévessin-Moëns, Mario Cerami, conseillère municipal, Prévessin-Moëns, Carmen Real, conseillère municipal, Prévessin-Moëns, Jean-Loup Kastler, conseiller municipal, Ferney, Myriam Manni, conseillère municipale, Ferney, Nicolas Krausz, conseiller municipal, Ferney, Jean Lecoq, conseiller municipal, Chevry.

Et Maxime Meyer, Conseiller Régional Auvergne-Rhône-Alpes, Et Christina Meissner, députée suisse au Grand Conseil de la République et canton de Genève.

**Associations :** Cessy, les Riverains de Chauvilly, Stop Embouteillage, ASHED (Association pour la Sauvegarde de l'Habitat et de l'Environnement Divonnais), Les Amis du Champignon à Divonne-les-Bains, Pays de Gex Solidaires, Fédération Départementale de Pêche de l'Ain, La Nature et les Hommes, WWF Genève, Pro Natura et ASL (Association pour la Sauvegarde du Léman).

















La Nature et les Hommes



Copies : Madame Bigot-Dekeyzer, Préfète de l'Ain.

Monsieur Joël Bourgeot, Sous-Préfet de l'arrondissement de Gex